



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr. générale
29 avril 2022
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-sixième session
Bonn, 6-16 juin 2022
Point 19 de l'ordre du jour provisoire
**Dispositions à prendre en vue des réunions
intergouvernementales**

**Dispositions à prendre en vue des réunions
intergouvernementales**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient des informations sur le scénario préliminaire prévu pour l'organisation des sessions de novembre 2022 des organes directeurs, notamment les éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de ces sessions, la planification des futures sessions, les moyens d'accroître l'efficacité du processus de la Convention-cadre sur les changements climatiques dans le but de relever le niveau d'ambition et de renforcer la mise en œuvre, et la participation des organisations ayant le statut d'observateur au processus intergouvernemental, y compris leur admission dans le cadre du processus de la Convention et le rapport biennal sur la participation des observateurs pour 2020-2021.



Abréviations et acronymes

cadre de transparence	cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
OIG	organisation intergouvernementale
ONG	organisation non gouvernementale
Partie visée à l'annexe B	Partie visée à l'annexe I dont les engagements sont inscrits dans la troisième colonne de l'annexe B de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto
REDD+	réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestier, gestion durable des forêts et augmentation des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
TT:CLEAR	mécanisme d'échange d'informations sur les technologies

I. Introduction

A. Mandat

1. Selon le paragraphe 2 de l'article 8 de la Convention, le paragraphe 2 de l'article 14 du Protocole de Kyoto et le paragraphe 2 de l'article 17 de l'Accord de Paris, le secrétariat a pour fonction d'organiser les sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires et de leur fournir les services voulus. Pour prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions intergouvernementales, le secrétariat sollicite périodiquement l'avis du SBI au titre de ce point de l'ordre du jour.

2. À ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions, le SBI a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à communiquer avant le 29 avril 2022 leurs avis sur les approches et les initiatives visant à accroître l'efficacité du processus de la Convention dans le but de relever le niveau d'ambition et de renforcer la mise en œuvre, permettant ainsi d'étayer l'examen de la question à sa cinquante-sixième session¹.

3. Le SBI a également pris note des informations fournies par le secrétariat sur le processus d'admission d'organisations en qualité d'observateurs auprès de la Convention² et il a été convenu de poursuivre les discussions sur ce sujet à sa cinquante-sixième session. Le secrétariat a en outre été chargé de continuer d'établir le rapport biennal sur la suite donnée aux conclusions du SBI relatives aux divers moyens de faire participer les organisations admises en qualité d'observateurs au processus intergouvernemental³.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI sera invité à :

a) Donner aux présidences des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP, au Bureau et au secrétariat des orientations sur la planification des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (novembre 2022) et l'organisation des travaux des organes directeurs, y compris la réunion commune de haut niveau, selon des modalités efficaces permettant d'obtenir des résultats positifs ;

b) Réfléchir et donner son avis au secrétariat sur les éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la COP, de la dix-septième session de la CMP et de la quatrième session de la CMA (voir les annexes I à III);

c) Recommander des dates pour les séries de sessions qui se tiendront en 2025, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-septième session ;

d) Encourager les groupes régionaux qui accueilleront les vingt-neuvième et trentième sessions de la COP à accélérer leurs consultations pour en faciliter la planification ;

e) Compte tenu des avis mentionnés ci-dessus au paragraphe 2, proposer des approches et des initiatives visant à accroître l'efficacité du processus de la Convention dans le but de relever le niveau d'ambition et de renforcer la mise en œuvre ;

f) Prendre note de l'augmentation sensible récemment constatée dans le nombre d'organisations admises auprès de la Convention en tant qu'observateurs, revoir l'approche suivie pour admettre des organisations ayant le statut d'observateur dans le processus découlant de la Convention et donner des directives éventuelles au secrétariat (voir la section V.A ci-dessous) ;

g) Examiner le rapport sur la suite donnée aux conclusions du SBI relatives aux moyens de faire participer les organisations admises en qualité d'observateurs au processus intergouvernemental pour l'exercice biennal 2020-2021 (voir la section V.B ci-dessous) et

¹ FCCC/SBI/2021/16, par. 105.

² FCCC/SBI/2020/INF.8.

³ FCCC/SBI/2021/16, par. 106, 107 et 114 d) i).

donner des orientations sur la façon de renforcer encore la participation concrète des organisations admises en qualité d'observateurs au processus de la Convention.

II. Sessions de novembre 2022

A. Préparatifs

5. À sa vingt-sixième session, la COP a accepté avec gratitude l'offre du Gouvernement égyptien d'accueillir sa vingt-septième session, la dix-septième session de la CMP et la quatrième session de la CMA et a prié la Secrétaire exécutive de conclure et de signer le plus rapidement possible, de préférence avant la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, un accord avec le pays hôte sur l'organisation des sessions afin qu'il puisse être mis en application dans les meilleurs délais⁴.

6. À sa réunion du 8 mars 2022, le Bureau a accusé réception des informations présentées par le pays hôte et le secrétariat sur l'état d'avancement des préparatifs des sessions. Des informations complémentaires sur ces préparatifs seront communiquées à la cinquante-sixième session du SBI.

B. Organisation

7. Au cours de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Charm el-Cheikh se tiendront la vingt-septième session de la COP, la dix-septième session de la CMP, la quatrième session de la CMA et la cinquante-septième session des organes subsidiaires ainsi qu'une réunion de haut niveau commune aux organes directeurs. Le Gouvernement égyptien organisera une réunion au sommet dans les trois premiers jours de la Conférence. Il communiquera en temps opportun des informations sur la participation de hauts dirigeants à la vingt-septième session de la COP.

8. Un aperçu préliminaire de l'organisation envisagée pour la Conférence de Charm el-Cheikh est présenté aux paragraphes 9 à 14 ci-dessous.

9. La Conférence s'ouvrira le lundi 7 novembre 2022. Le Président de la vingt-sixième session de la COP ouvrirait la vingt-septième session de la COP et proposerait d'élire le Président ou la Présidente de la vingt-septième session de la COP, qui présiderait également la dix-septième session de la CMP et la quatrième session de la CMA⁵. La COP, la CMP et la CMA se réuniraient à tour de rôle en séance plénière d'ouverture pour examiner les points inscrits à leur ordre du jour.

10. Le SBSTA et le SBI tiendraient ensuite en parallèle la séance plénière d'ouverture de leur cinquante-septième session. Leurs ordres du jour tiendront compte des travaux en cours et des mandats découlant de la Conférence de Glasgow.

11. Une séance plénière commune des organes serait également organisée le 7 novembre pour entendre des déclarations faites au nom des groupes de Parties.

12. Plusieurs manifestations sont prévues pendant la Conférence, notamment, dans le cadre de la COP, le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique⁶ et la réunion de haut niveau au titre du Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale⁷, et dans le cadre de la CMA, le dialogue ministériel de haut niveau sur

⁴ Décision 21/CP.26, par. 1 et 2.

⁵ Le Gouvernement égyptien a proposé que Sameh Shoukry, Ministre égyptien des affaires étrangères, préside la vingt-septième session de la COP, la dix-septième session de la CMP et la quatrième session de la CMA.

⁶ Décision 4/CP.26, par. 20.

⁷ Décision 1/CP.25, par. 27.

le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique⁸ et la table ronde ministérielle de haut niveau sur le niveau d'ambition d'ici à 2030⁹.

13. Le secrétariat, en collaboration avec les présidents de séance, continuera de veiller à ce que le temps imparti pendant la Conférence soit utilement et efficacement mis à profit.

14. Conformément à la pratique établie, la Conférence s'inspirera des principes de l'ouverture, de la transparence et de la participation de tous, qu'il s'agisse de la conduite des séances plénières officielles et informelles, de la communication en temps voulu de la documentation et des annonces des réunions, ou de la diffusion d'informations sur le système de télévision en circuit fermé et sur les plateformes en ligne officielles de la Convention, notamment le site Web, la plateforme de la vingt-septième session de la COP, l'application Negotiator et les médias sociaux.

C. Réunion de haut niveau

15. La réunion de haut niveau commune à la vingt-septième session de la COP, à la dix-septième session de la CMP et à la quatrième session de la CMA sera organisée de manière à garantir une gestion efficace du temps.

16. La COP, la CMP et la CMA pourraient tenir des séances plénières communes pour entendre les déclarations des ministres et autres chefs de délégation. Il y aurait une seule liste d'orateurs pour les déclarations faites au nom des Parties à la Convention, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris. Aucune décision ne serait prise aux séances plénières communes. Pour tirer parti au mieux du temps disponible, il serait recommandé de limiter le temps de parole à trois minutes pour chaque déclaration, comme aux sessions précédentes. Le texte *in extenso* des déclarations officielles serait affiché sur le site Web de la Convention.

17. Les déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs – d'une durée maximum recommandée de deux minutes – pourraient ensuite être entendues.

D. Ordres du jour provisoires

18. L'article 9 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué dispose que « le secrétariat établit, en accord avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session ». Après avoir consulté le Président de la vingt-sixième session de la COP et le Bureau, le secrétariat a établi des listes d'éléments susceptibles de figurer aux ordres du jour provisoires de la vingt-septième session de la COP, de la dix-septième session de la CMP et de la quatrième session de la CMA. Ces éléments font l'objet des annexes I, II et III, respectivement.

19. Les éléments en question reposent sur les tâches découlant de sessions antérieures et tiennent compte des résultats de la vingt-sixième session de la COP, de la seizième session de la CMP et de la troisième session de la CMA.

20. Compte tenu des vues des Parties sur ce sujet, le secrétariat, en accord avec le Président de la vingt-sixième session de la COP, établira les ordres du jour provisoires et les diffusera dans les langues officielles de l'ONU six semaines au moins avant l'ouverture des sessions, conformément à l'article 11 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

⁸ Décision 9/CMA.3, par. 10.

⁹ Décision 1/CMA.3, par. 31.

III. Sessions futures

A. Séries de sessions futures

21. La vingt-neuvième session de la COP, la dix-neuvième session de la CMP et la sixième session de la CMA se tiendront du 11 au 22 novembre 2024¹⁰. Selon le principe du roulement entre les groupes régionaux d'États Membres de l'ONU, le président ou la présidente de ces sessions devrait être issu(e) des États d'Europe orientale. De même, le président ou la présidente de la trentième session de la COP, de la vingtième session de la CMP et de la septième session de la CMA devrait être issu(e) des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

22. Les États d'Europe orientale devraient s'efforcer de mener à terme leurs consultations et de soumettre dès que possible et au plus tard à la cinquante-huitième session du SBI une proposition concernant l'accueil de la vingt-neuvième session de la COP, à transmettre pour examen au plus tard à sa vingt-septième ou à sa vingt-huitième session.

23. Selon le principe du roulement entre les groupes régionaux, le président de la trentième session de la COP serait issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes devraient engager leurs consultations afin qu'une décision soit prise rapidement au sujet de la proposition d'accueillir cette trentième session.

B. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention

24. Les dates ci-après sont proposées pour les séries de sessions qui se tiendront en 2025, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-septième session :

- a) Première série de sessions : du lundi 16 juin au jeudi 26 juin ;
- b) Deuxième série de sessions : du lundi 10 novembre au vendredi 21 novembre.

IV. Moyens d'accroître l'efficacité du processus de la Convention

25. À ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions, le SBI a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à communiquer avant le 29 avril 2022 leurs avis sur les approches et les initiatives visant à accroître l'efficacité du processus de la Convention dans le but de relever le niveau d'ambition et de renforcer la mise en œuvre. Ces communications, qui seront disponibles sur le portail de la Convention prévu à cet effet¹¹, éclaireront l'examen de la question à la cinquante-sixième session du SBI.

26. Dans le cadre de leur examen et comme suite aux résultats de la Conférence de Glasgow, notamment l'achèvement du programme de travail de l'Accord de Paris, les Parties pourraient souhaiter examiner les ordres du jour des organes directeurs et des organes subsidiaires en vue de faciliter l'élaboration d'ordres du jour concis, tournés vers l'avenir et ciblés.

V. Amélioration de la participation des organisations ayant le statut d'observateur au processus intergouvernemental

A. Admission d'organisations en qualité d'observateurs dans le cadre du processus de la Convention

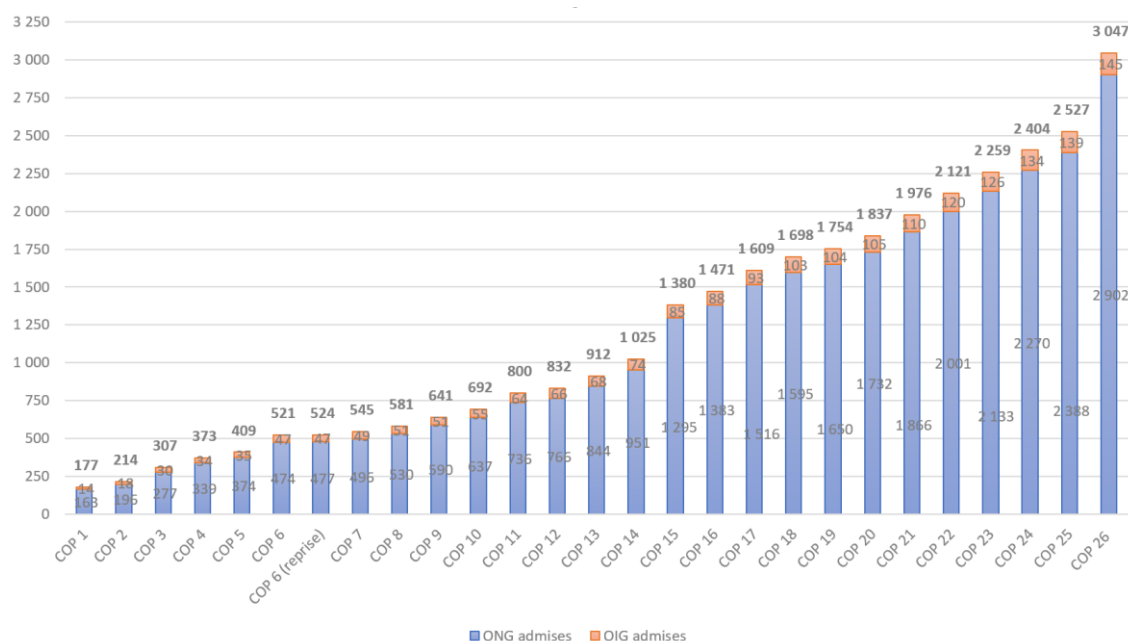
27. Comme le montre la figure ci-dessous, les organisations admises en qualité d'observateurs dans le cadre du processus de la Convention étaient au nombre de 3 047 à la

¹⁰ Décision 16/CP.25, par. 8 b).

¹¹ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

vingt-sixième session de la COP. Le rythme des admissions a considérablement augmenté ces dernières années : il a fallu quatorze ans pour atteindre 1 000 organisations admises, huit ans de plus pour arriver à 2 000, puis seulement quatre ans de plus pour atteindre 3 000.

Nombre total d'observateurs admis



28. Même si les organisations admises en qualité d'observateurs ne sont pas toutes actives à chaque session, le secrétariat a reçu plus de 30 000 demandes d'inscription à la vingt-sixième session de la COP de la part de 2 000 OIG et ONG environ. Alors que le site de la vingt-sixième session de la COP pouvait accueillir jusqu'à 10 000 représentants ayant le statut d'observateur, soit nettement plus qu'aux sessions des organes relevant d'autres processus multilatéraux, le nombre d'occasions de participer concrètement au processus de négociation intergouvernemental n'a pas augmenté au même rythme que celui des participants admis en qualité d'observateurs.

29. En dehors du processus de négociation, les types d'activités auxquelles les observateurs peuvent participer lors des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques se sont néanmoins diversifiés, avec des espaces de pavillon offerts sur une base commerciale, des possibilités de présentation sur les plateformes thématiques, des manifestations spéciales organisées par des personnalités et des responsables du mouvement écologiste mondial et des événements mettant en évidence l'action climatique mondiale qui favorisent la participation des entités non parties. Pour la majorité des participants admis en qualité d'observateurs, l'objectif n'est plus seulement d'observer les négociations, comme le prévoyait initialement le paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention.

30. L'accès des observateurs à certaines manifestations et réunions de la Conférence de Glasgow a dû être limité pour respecter les réglementations en matière d'incendie et les mesures liées à la pandémie de COVID-19. Près de 9 600 représentants d'ONG se sont inscrits à la Conférence, mais les représentants d'ONG ayant le statut d'observateur se sont heurtés à d'importantes restrictions d'accès en raison de leur nombre, et les collectifs d'ONG chargés de canaliser la représentation aux réunions à accès limité ont reçu des milliers de demandes pour quelques titres d'accès de la part de participants faisant partie d'ONG qui ne sont généralement pas actives dans leurs réseaux. Même si les mesures liées à la pandémie ont aggravé les difficultés rencontrées lors de la Conférence de Glasgow, l'augmentation constante de la participation d'observateurs constitue un défi pour le processus de la Convention. Il convient de réfléchir à la manière dont les observateurs peuvent participer utilement aux sessions à l'heure de la mise en œuvre et du bilan.

B. Rapport biennal pour 2020-2021

31. En raison des difficultés et des incertitudes engendrées par la pandémie, notamment le report de toutes les sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires de 2020 à 2021, il a fallu trouver des moyens novateurs de maintenir la dynamique du processus de la Convention. Les présidents des organes subsidiaires, en collaboration avec les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP, ont organisé une série de réunions techniques et de consultations virtuelles à l'occasion de l'Élan de juin pour le climat¹² et des Dialogues sur le climat 2020¹³ instaurés au titre de la Convention, et les organes subsidiaires se sont réunis virtuellement et ont mené des travaux de manière informelle au cours de leurs sessions de mai-juin 2021.

32. Grâce aux efforts des présidents de séance et au soutien des Parties, la participation des observateurs au processus intergouvernemental a été facilitée malgré l'obligation de participer à distance. Aux sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires, toutes les manifestations prévues ont été diffusées en direct sur le Web ou à la demande sur YouTube, et 90 % des consultations informelles étaient ouvertes aux observateurs (19 groupes sur 21, les observateurs étant autorisés à prendre la parole dans certains cas lorsque le temps imparti le permettait), de même que 83 % des réunions de tous types (98 réunions sur 118). Les présidents ont organisé plusieurs séances d'information pour communiquer aux observateurs, avant les réunions, des renseignements sur les modalités de participation à distance.

33. Au total, 110 manifestations, y compris des réunions d'experts et des activités prescrites, ont été organisées dans le cadre des Dialogues virtuels sur le climat. Elles étaient ouvertes aux organisations ayant le statut d'observateur, qui y ont activement participé en tant que facilitateurs et experts. Pour la Conférence de Glasgow, 234 manifestations parallèles (194 manifestations conjointes) ont été organisées par 628 Parties et organisations admises en qualité d'observateurs. La pandémie a accéléré le passage des expositions en personne aux expositions virtuelles, permettant ainsi à 248 Parties et organisations admises en qualité d'observateurs de présenter leurs travaux sur la plateforme de la vingt-sixième session de la COP.

34. Conformément aux directives du Bureau visant à éviter autant que possible les retards et à faire progresser au mieux le processus de la Convention en dépit de la pandémie, la plupart des réunions des organes constitués se sont tenues en ligne en 2020-2021, tout en permettant aux observateurs d'y participer activement grâce aux moyens de participation virtuelle décrits dans la section E.4 du tableau ci-dessous.

35. À ses cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions, le SBI a pris note des progrès réalisés en matière de participation des observateurs au fil des ans, mais a réaffirmé combien il était urgent d'améliorer la représentation des organisations de pays en développement admises en qualité d'observateurs dans le processus de la Convention¹⁴.

36. Le tableau ci-dessous donne un aperçu non exhaustif de la suite donnée en 2020-2021 aux conclusions formulées depuis la trente-quatrième session du SBI concernant la participation d'observateurs au processus de la Convention.

¹² Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/june-momentum-for-climate-change>.

¹³ Voir <https://unfccc.int/cd2020>.

¹⁴ FCCC/SBI/2021/16, par. 111.

Participation d'observateurs au processus de la Convention en 2020-2021

Conclusion du SBI

Application

A. Inviter les présidents de différents organes, s'il y a lieu et en fonction des fonds, de l'espace et du temps disponibles, à :

1. Multiplier les possibilités, pour les organisations admises en qualité d'observateurs, de faire des interventions et rendre compte régulièrement de l'état d'avancement des travaux

Les organisations admises en qualité d'observateurs ont continué de saisir les possibilités qui leur étaient offertes de prendre la parole aux sessions officielles, en faisant 99 interventions lors des séances plénières. Le secrétariat a organisé à l'intention des observateurs trois séances d'information et 14 dialogues et rencontres avec des responsables de haut niveau, notamment les présidences de la COP, la Secrétaire exécutive et les champions de haut niveau.

2. Mieux exploiter les contributions des entités non parties aux ateliers et aux réunions techniques, et leurs communications

Au total, 43 ateliers et réunions, y compris des ateliers de session, ont été ouverts aux observateurs.

Dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, trois ateliers ont donné à des observateurs, y compris des collectifs d'ONG, l'occasion de faire des exposés et des déclarations et de participer à des groupes d'experts.

Des exposés sur le logiciel d'inventaire du GIEC ont été présentés par une organisation ayant le statut d'observateur à la séance d'information sur les expériences et les perspectives en matière de compilation d'inventaires de gaz à effet de serre et sur l'utilisation des tableaux et des outils de notification par les pays en développement et les pays développés parties, et au cours d'une séance d'information sur la transparence.

Des experts d'organisations ayant le statut d'observateur ont activement contribué, en personne et virtuellement, aux manifestations en cours de session et aux manifestations régionales organisées par le CET. Lors des réunions du CET, les observateurs sont invités à présenter leur point de vue sur chaque point de l'ordre du jour ; leurs avis font l'objet de délibérations par le CET dans un esprit d'ouverture et sont pris en considération dans ses décisions.

Le Comité de Paris a, en avril 2020, mis en place un réseau qui, à la fin de 2021, comptait 280 membres répartis dans 80 pays et divers secteurs. Des experts d'organisations ayant le statut d'observateur (membres du réseau du Comité de Paris) ont participé et contribué activement aux ateliers techniques, aux webinaires et aux activités parallèles du Comité. Les contributions des observateurs ont compté pour beaucoup dans les débats tenus et les accords conclus aux deux réunions du Comité de Paris.

En 2020, le CPF a organisé quatre webinaires régionaux informels à l'intention de contributeurs et d'experts au titre d'activités de communication visant à recueillir des contributions pour l'élaboration d'un rapport, ainsi que des consultations virtuelles avec les parties prenantes pour recueillir les contributions du public sur son forum consacré au financement des solutions fondées sur la nature. En 2021, des observateurs ont participé à deux dialogues techniques multipartites sur la quatrième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat. Au cours de l'exercice biennal, les coprésidents du CPF ont organisé des conférences téléphoniques préparatoires avant les réunions du Comité pour informer les observateurs de l'ordre du jour et des résultats escomptés.

Le Comité de Paris a invité quatre experts de questions transversales (les questions de genre, les droits de l'homme, le savoir des peuples autochtones et la jeunesse) issus d'organisations ayant le statut d'observateur pour aider son groupe de travail à intégrer l'examen de ces questions dans les activités de son plan de travail.

B. Encourager à l'avenir les présidences et les organisateurs des sessions des organes directeurs à :

1. Prendre en compte la superficie du site

La présidence de la vingt-sixième session de la COP a appuyé la participation d'observateurs et une attention particulière a été accordée à la superficie des locaux lors de la planification de la Conférence de Glasgow, notamment en raison des difficultés

liées à la pandémie. L'espace prévu était nettement supérieur à celui des conférences précédentes et l'accès des observateurs n'y a pas été limité, même lorsque la jauge était quasiment atteinte. Le nombre de participants présents sur place chaque jour était contrôlé et des avertissements étaient affichés à leur intention lorsque la capacité d'accueil des locaux était proche des limites fixées; tous les participants, y compris les observateurs, ont néanmoins pu accéder sans entrave au site pendant les heures d'ouverture.

2. Associer les parties prenantes aux préparatifs et au déroulement des sessions

Du fait du report de 2020 à 2021 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pays hôte, a communiqué chaque mois avec des collectifs d'ONG au cours des deux années précédant la Conférence, en les tenant informés de l'évolution des consultations de fond avec les chefs de délégation et les ministres et des préparatifs opérationnels.

Le Gouvernement italien, en coopération avec le Gouvernement du Royaume-Uni, a établi des contacts avec les champions de haut niveau et les collectifs d'ONG à la réunion précédant la vingt-sixième session de la COP, leur permettant d'échanger avec les participants sur place et de faire des déclarations à la séance plénière de clôture. La rencontre Youth4Climate, à laquelle ont participé nombre de jeunes et de représentants des Parties, s'est également tenue à l'occasion des réunions préparatoires à la session de la COP.

3. Rechercher les moyens de permettre aux collectifs d'ONG admis à participer au processus d'échanger ouvertement avec les Parties

La présidence de la vingt-sixième session de la COP a organisé deux dialogues ouverts, l'un pendant les Dialogues sur le climat et l'autre en cours de session.

C. Proposer que les pays hôtes des futures sessions des organes directeurs et le secrétariat examinent, en fonction des ressources financières disponibles, la possibilité de prévoir des manifestations de haut niveau avec des organisations ayant le statut d'observateur durant la réunion de haut niveau

Les Présidents des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP, les champions de haut niveau et la Secrétaire exécutive ont, à la vingt-sixième session de la COP, organisé une réunion de haut niveau sur l'action climatique à laquelle ont participé des entités non parties.

Dans le cadre des Dialogues sur le climat, le secrétariat a apporté son concours à une manifestation organisée par les coprésidents du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, au cours de laquelle des représentants des Parties et les présidents des comités chargés du respect des dispositions d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement ont été invités à faire part de leur expérience aux Parties et aux observateurs.

D. Demander au secrétariat, chaque fois que possible, de :

1. Faciliter encore l'accès des Parties aux communications émanant des entités non parties

Les organisations ayant le statut d'observateur sont régulièrement invitées à apporter des contributions sur le portail des communications, qui est accessible au public. Depuis que le portail a été amélioré, le nombre des communications publiées émanant de ces organisations a nettement augmenté, atteignant environ 200 en 2020-2021. L'accès au portail est actuellement limité aux Parties et aux organisations admises en qualité d'observateurs.

2. Tirer parti des contributions des observateurs lors de l'élaboration des documents de fond

Le secrétariat a continué de prendre en considération les contributions d'organisations ayant le statut d'observateur dans l'élaboration des documents de fond et, le cas échéant, dans la planification des activités prescrites dans le cadre d'organes constitués et de processus découlant de la Convention (cadre de transparence, GCE, Comité de Paris, CET, etc.).

Des exemples de contributions des organisations ayant le statut d'observateur sont présentés ci-après :

- a) Des Parties et des OIG et ONG ayant le statut d'observateur ont contribué à une note d'information sur les questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris, établie par le Président du SBSTA pour faciliter l'atelier technique informel sur les questions de transparence organisé en mai 2021 dans le cadre du SBSTA ;
- b) Des experts des questions transversales se sont joints au comité de pilotage du troisième Pôle de renforcement des capacités. Ils ont joué un rôle consultatif dans l'intégration de questions transversales dans le programme et les documents annexes du Pôle ;
- c) Des représentants d'ONG des milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG représentant les établissements de recherche et les instituts indépendants, d'ONG de jeunes, d'organisations intergouvernementales et d'organismes des Nations Unies sont membres des équipes spéciales du CET et participent activement à ses travaux intersessions. Des organisations ayant le statut d'observateur ont contribué à l'élaboration de huit publications, dont des notes d'orientation, des résumés analytiques, des documents techniques et des recueils de bonnes pratiques ;
- d) Des représentants d'organisations ayant le statut d'observateur ont contribué aux travaux techniques à réaliser pour la quatrième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat et le premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris ;
- e) Plus de 45 communications ont été reçues, y compris de la part d'observateurs, en réponse à un appel à observations concernant le programme du forum du CPF sur le financement des solutions fondées sur la nature.

E. Demander au secrétariat, en fonction des ressources disponibles et s'il y a lieu, de :

1. Rendre possible, exceptionnellement, la modification du nom des représentants désignés dans le système d'enregistrement en ligne

Le secrétariat a continué de permettre le remplacement des noms dans le système d'inscription en ligne pour la Conférence de Glasgow. Plus de 1 700 demandes de remplacement ont été traitées, soit cinq fois plus que le nombre de demandes de ce type reçues pour la conférence précédente.

Le secrétariat n'a cessé d'améliorer le système de badge journalier et d'en faciliter l'utilisation pour la Conférence de Glasgow. Il a apporté son concours au traitement de 274 demandes de badge journalier au total.

Le secrétariat a collaboré avec le collectif des ONG de jeunes et a enregistré à titre exceptionnel dans le système d'inscription en ligne plus d'une centaine de délégués de la jeunesse, ce qui les a aidés à obtenir des visas et à participer à la Conférence de la jeunesse.

2. Perfectionner les pratiques mises en place pour faciliter la participation des entités non parties en vue de promouvoir l'ouverture, la transparence et le caractère inclusif du processus découlant de la Convention

Le CPF a permis à un grand nombre d'observateurs de suivre les retransmissions de ses réunions et a prévu du temps dans son programme de travail pour discuter avec les parties prenantes.

Le secrétariat a lancé une initiative visant à inspirer une dynamique en faveur d'une participation universelle au cadre de transparence^a, dont la mise en œuvre est prévue à partir de 2022, notamment en y associant largement des observateurs.

Le secrétariat a élaboré un manuel de référence sur le cadre de transparence qui fait partie d'un ensemble plus large de documents techniques grâce auxquels il entend aider les Parties et les acteurs intéressés, notamment les observateurs, à comprendre les principaux éléments et impératifs de ce dispositif, ainsi que ses liens fondamentaux avec les contributions déterminées au niveau national, le bilan mondial et les mécanismes de contrôle du respect des dispositions. La transparence et une meilleure compréhension des

questions aident les observateurs à se concerter plus efficacement avec les Parties dans leurs discussions.

Les observateurs ont également accès aux documents techniques sur le cadre de transparence établis par le GCE en vue d'apporter un appui aux pays en développement. Il s'agit notamment d'un manuel technique, d'infographies, de vidéos animées et d'une boîte à outils concernant les dispositions institutionnelles, dont l'objectif est de mieux faire connaître et comprendre le cadre de transparence et ses modalités, procédures et lignes directrices. Le GCE, avec le concours du secrétariat, a élaboré deux séries de six webinaires chacune sur des questions liées au dispositif de mesure, de notification et de vérification et à la transition vers le cadre de transparence en fonction des conditions propres aux différentes régions (Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Europe orientale). L'objectif des webinaires était d'aider les pays en développement à améliorer leurs systèmes nationaux de mesure, de notification et de vérification en coordonnant les activités de collecte de données et en tirant efficacement parti des ressources et des capacités nationales existantes. Les webinaires, comportant des exposés présentés par des observateurs, ont fait l'objet d'une diffusion publique.

3. Retransmettre un plus grand nombre de séances sur le Web

Une session des organes directeurs et des organes subsidiaires et 955 manifestations liées aux sessions, réunions et ateliers prévus au titre de la Convention ont été organisées et ont bénéficié d'un appui en ligne. Les outils de réunion virtuelle utilisés étaient la plateforme Microsoft Teams pour les événements en direct, les services de diffusion YouTube et les services de communication et de collaboration WebEx. Le nombre de réunions diffusées a sensiblement augmenté : à la Conférence de Glasgow, huit canaux étaient disponibles pour la diffusion simultanée en direct de manifestations (depuis deux salles plénières, deux salles de conférence, une salle destinée à la présidence et trois salles consacrées à l'action climatique mondiale).

Le secrétariat et les organes directeurs encouragent les Parties à ouvrir autant que possible aux observateurs les activités liées à la transparence et bon nombre de manifestations ayant trait aux éléments examinés dans les négociations sur la transparence dans le cadre du SBSTA et du SBI ont donc été organisées en ligne. Les débats ont souvent fait l'objet d'une diffusion publique, notamment sur des plateformes en ligne spécifiques, pour permettre aux Parties et aux organisations ayant le statut d'observateur de les suivre.

Les réunions du Comité de l'adaptation, du GCE, du Comité de Paris, du CPF et du CET, les réunions techniques d'experts sur l'atténuation, les ateliers d'échanges de vues axés sur la facilitation, les sessions d'évaluation multilatérale et les manifestations se déroulant dans le cadre du pôle de l'action climatique ont été retransmis sur le Web.

4. Promouvoir encore davantage la participation au moyen d'outils virtuels perfectionnés

Un large éventail de moyens de participation virtuelle et de médias sociaux a été utilisé pour favoriser une plus grande participation des observateurs à bon nombre de réunions et d'ateliers et pour améliorer les échanges entre eux.

Les réunions du GCE, des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, du Comité de Paris, du CPF et du CET, ainsi que les réunions techniques d'experts sur l'atténuation et les activités du pôle de l'action climatique, ont fait usage d'outils et de plateformes en ligne pour favoriser une participation virtuelle active.

Le CET a mis à la disposition du public, sur TT:CLEAR, des informations sur ses activités, ses manifestations et ses produits, y compris des documents de fond pour les réunions et des recommandations à l'intention des Parties. Le CET utilise cette plateforme virtuelle pour faciliter la participation d'un large éventail de parties prenantes en matière de technologies climatiques. Tant en 2020 qu'en 2021, le nombre de pages vues sur TT:CLEAR a dépassé 30 000.

Le secrétariat administre un service d'assistance accessible au public qui offre des ressources techniques pour la mise en œuvre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification et du cadre de transparence. Le secrétariat assure également le

fonctionnement et la maintenance de la plateforme Web REDD+ et met à niveau, s'il y a lieu, les fonctions de la plateforme, en veillant à ce que les informations et les données partagées par les pays et les parties intéressées au sujet des activités REDD+ soient disponibles sous une forme facilement accessible, transparente et conviviale. En outre, des supports pédagogiques et des questions fréquemment posées ont été affichés sur le site Web de la Convention pour guider les utilisateurs de la plateforme. Une équipe d'assistance a été mise en place pour aider les organisations ayant le statut d'observateur à résoudre tout problème technique rencontré lors de la connexion aux réunions virtuelles.

Pour favoriser la participation des observateurs sur les questions de transparence, les mesures d'atténuation des changements climatiques et les travaux de renforcement des capacités effectués par le secrétariat, deux groupes LinkedIn spécifiques et une page Facebook ont été créés.

5. Étudier les moyens d'encourager une large participation des organisations admises en qualité d'observateurs, en particulier de celles des pays en développement et des organisations de jeunes, y compris à distance

À la Conférence de Glasgow, 94 % des demandes émanant d'organisations de jeunes ont été retenues parmi les manifestations parallèles officielles. Toutes les demandes d'ONG de pays en développement et toutes celles concernant la jeunesse ont été incluses dans cette sélection.

Des représentants de pays en développement et d'organisations de jeunes se sont exprimés à l'occasion de la troisième réunion du pôle de renforcement des capacités, des webinaires organisés par le Comité de Paris et son réseau, et de la série de manifestations parallèles You(th) in Capacity-building (la jeunesse et le renforcement des capacités) lors des semaines régionales du climat en 2021.

Depuis 2020, des représentants du collectif des ONG de jeunes sont membres de l'équipe spéciale du CET et contribuent activement à ses travaux intersessions. Des représentants des jeunes sont régulièrement invités aux réunions du CET et prennent une part active à ses débats.

La première partie du forum du CPF sur le financement des solutions fondées sur la nature s'est tenue en 2021 sous une forme hybride (en présentiel et en ligne). Des experts d'organisations ayant le statut d'observateur y ont participé en personne et plus d'une centaine d'autres participants l'ont suivie selon des modalités virtuelles.

^a L'objectif de l'initiative est de mobiliser et d'unir les pays, les organismes d'appui, le monde des affaires, les ONG et d'autres parties prenantes qui souhaitent profiter des avantages de la participation au cadre de transparence. L'idée est de susciter une dynamique mondiale qui incite tous les acteurs à prendre conscience de l'importance et à tirer parti des avantages de la transparence des données et des informations relatives au climat et, en définitive, à soutenir la mise en place du cadre de transparence.

Annexe I

Éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Conférence des Parties

- Ouverture de la session.
- Questions d'organisation :
 - Élection du Président de la vingt-septième session de la Conférence des Parties ;
 - Adoption du règlement intérieur ;
 - Adoption de l'ordre du jour ;
 - Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - Dates et lieux des futures sessions ;
 - Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
- Rapports des organes subsidiaires :
 - Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
- Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
- Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- Questions relatives à l'adaptation :
 - Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.
- Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹.
- Questions relatives au financement :
 - Financement à long terme de l'action climatique ;
 - Questions relatives au Comité permanent du financement² ;
 - Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;
 - Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;
 - Septième examen du Mécanisme financier³.

¹ L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

² Compte tenu des dispositions prévues concernant le rapport et l'examen du CPF.

³ Compte tenu de la décision d'évaluer la mise en œuvre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence dans le contexte du septième examen du Mécanisme financier.

- Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention.
- Renforcement des capacités au titre de la Convention.
- Questions relatives aux pays les moins avancés.
- Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
- Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
- Questions de genre et changements climatiques.
- Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention ;
 - Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
- Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats.
- Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - Rapport d'audit et états financiers de 2021 ;
 - Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021 ;
 - Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
- Réunion de haut niveau :
 - Déclarations des Parties ;
 - Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- Questions diverses.
- Conclusion des travaux de la session :
 - Adoption du projet de rapport de la session ;
 - Clôture de la session.

Annexe II

Éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

- Ouverture de la session.
- Questions d'organisation :
 - Adoption de l'ordre du jour ;
 - Élection au Bureau de membres supplémentaires ;
 - Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
- Rapports des organes subsidiaires :
 - Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
- Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I¹ :
 - Communications nationales ;
 - Rapport annuel de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto ;
 - Date d'achèvement du processus d'examen par les experts au titre de l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la deuxième période d'engagement.
- Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
- Questions relatives à l'application conjointe.
- Questions relatives au Fonds pour l'adaptation :
 - Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
 - Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation.
- Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
- Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
- Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
- Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
- Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - Rapport d'audit et états financiers de 2021 ;
 - Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021.

¹ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

- Réunion de haut niveau :
 - Déclarations des Parties ;
 - Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- Questions diverses.
- Conclusion des travaux de la session :
 - Adoption du projet de rapport de la session ;
 - Clôture de la session.

Annexe III

Éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

- Ouverture de la session.
- Questions d'organisation :
 - Adoption de l'ordre du jour ;
 - Élection au Bureau de membres supplémentaires ;
 - Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
- Rapports des organes subsidiaires :
 - Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
- Questions relatives à l'adaptation :
 - Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement ;
 - Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation.
- Questions relatives au programme de travail visé au paragraphe 27 de la décision 1/CMA.3, dont l'objectif est de relever sans délai le niveau d'ambition en matière d'atténuation et d'accélérer l'application des mesures correspondantes.
- Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : fourniture d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités.
- Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹.
- Questions relatives au financement:
 - Questions relatives au Comité permanent du financement² ;
 - Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;
 - Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;
 - Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
 - Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique.
- Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;

¹ L'inscription de ce point à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

² Compte tenu des dispositions prévues concernant le rapport et l'examen du CPF.

- Première évaluation périodique réalisée en application du paragraphe 69 de la décision 1/CP.21.
 - Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris.
 - Questions relatives aux pays les moins avancés.
 - Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
 - Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
 - Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
 - Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
 - Rapport du comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord.
 - Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - Rapport d'audit et états financiers de 2021 ;
 - Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021.
 - Réunion de haut niveau :
 - Déclarations des Parties ;
 - Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
 - Questions diverses.
 - Conclusion des travaux de la session :
 - Adoption du projet de rapport de la session ;
 - Clôture de la session.
-